

OFFRE D'EMPLOI

Educateur Sportif Tennis de table - cdd

L'éducateur sportif sera sous la responsabilité du pôle RH du comité départemental de tennis de table et du président.

Il est chargé, sous le contrôle du conseiller technique départemental, d'enseigner et d'encadrer la pratique du tennis de table dans des clubs du territoire sarthois – Moyen de locomotion indispensable.

Sa mission sera de janvier 2026 à juin 2026 sur une base horaire **18h /semaine** adaptable en fonction du profil.

La carte professionnelle doit être à jour au moment du contrat.

Le salaire sera défini selon la qualification.

Missions principales

Missions sportives :

- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics concernés.
- Il organise et anime ses interventions lors des séances de mises à disposition dans les clubs conventionnés avec le comité départemental de tennis de table.
- Il échange régulièrement avec le conseiller technique départemental, les élus référents du comité et les dirigeants de clubs lors de ses différentes interventions sur le territoire sarthois.

Participation à la vie du comité :

- Il participe aux réunions hebdomadaires d'équipe du mardi matin et aux réunions salariés/élus tous les 2 mois suivant un calendrier.
- Sur invitation du comité directeur, il participe aux réunions du comité directeur pour faire un bilan de ses actions.

Compétences requises

Autonomie :

- Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé.
- Il organise son activité en fonction des directives du conseiller technique départemental et de la politique sportive des élus.
- Il doit rendre compte périodiquement de l'exécution de ses missions au responsable RH.

Responsabilité :

- Il est responsable de la seule qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées :
- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition.
- Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages...)

- Répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats...).

Technicité :

- Il possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction d'éducateur sportif:

- Les connaissances sportives de sa discipline
- Les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...)
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Des capacités en termes d'organisation et de communication.

- Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante.

(CQP – DEJEPS – BPJEPS – Licence STAPS)